

Marie BONNOT

EN RÊVANT, EN ÉCRIVANT

Le récit de rêve
des surréalistes à nos jours



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2023

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

À la fin de sa vie, le philosophe Gaston Bachelard, dans une note de l'introduction à *La Poétique de la rêverie*, confie sa gêne à l'égard des récits de rêves :

Bien souvent, je le confesse, le raconteur de rêve m'ennuie. Son rêve pourrait peut-être m'intéresser s'il était franchement œuvré. Mais entendre un récit glorieux de son insanité ! Je n'ai pas encore tiré au clair, psychanalytiquement, cet ennui durant le récit des rêves des autres. J'ai peut-être conservé des raideurs de rationaliste. Je ne suis pas docilement un récit d'une incohérence revendiquée. Je soupçonne toujours qu'une part des sottises rapportées soient des sottises inventées¹.

Pourtant grand gardien de la rêverie, l'auteur du *Droit de rêver*² décèle dans les récits de rêves plus d'une difficulté de lecture et source d'inconfort. Il perçoit d'abord que ceux-ci requièrent un effort de décentrement de la part du lecteur pour porter son attention sur un objet non seulement étranger mais encore éminemment trivial ; s'intéresser aux rêves des autres est toujours moins intéressant que d'ausculter les siens propres. Il y soupçonne ensuite quelque supercherie : dans un système où l'une des prémisses voudrait que la valeur d'un récit de rêve soit indexée sur la fiabilité de son témoignage, il récuse le rêve non authentique, et donc doublement inventé. Il craint enfin de voir sa lecture achopper sur le non-sens : lieu par excellence de l'incongru, du fragmentaire et de l'illogisme, le rêve se prête mal à la narration. Textes sans intérêt, fallacieux et illisibles, les récits de rêves semblent ainsi promis à l'échec de l'expression, au ratage de la transmission, à l'ennui. « Que les rêves soient intéressants n'est pas donné³ », pourrions-nous donc commencer par remarquer, avec Pierre Pachet⁴.

¹ Gaston Bachelard, *La Poétique de la rêverie* (1960), PUF, coll. « Quadriges », 2016, note p. 10.

² Gaston Bachelard, *Le Droit de rêver* (1970), PUF, coll. « Quadriges », 2013.

³ Pierre Pachet, *Nuits étroitement surveillées. Études psychologiques*, Gallimard, coll. « Le Chemin », 1980, p. 14.

⁴ Plus récemment, ce constat est encore partagé par Emmanuel Carrère qui, dans sa préface à *82 rêves pendant la guerre 1939-1945* d'Emil Szittyá, écrit : « Il n'empêche

« Si le rêveur avait “du métier”, avec sa rêverie il ferait une œuvre. Et cette œuvre serait grandiose puisque le monde rêvé est automatiquement grandiose⁵ », continue Bachelard. On entend, dans les mots du philosophe, la discordance entre une représentation du rêve comme phénomène extraordinaire et la réalité médiocre des textes. Le songe, étincelant ou terrifiant, pourvoyeur de merveilleux, de fantastique ou de romanesque n'avorterait que de récits inaboutis, absurdes ou ternes, et qui ne rendraient rien de la grandeur de l'expérience. Mais la rêverie n'est pas le rêve⁶, et s'il faut « du métier » à l'auteur qui se donnerait pour tâche de faire œuvre de la première, on ne doute pas qu'il faille plus de travail encore à celui qui s'attacherait à partager le second.

LE RÊVE, UNE NOTION LABILE ENTRE SAVOIRS ET EXPÉRIENCE

Ces quelques lignes de Bachelard font saisir la difficile adéquation entre *l'expérience*, le *récit* et le *savoir* du rêve, trois aspects particulièrement intriqués dans l'appréhension de la notion. Le rêve est aujourd'hui défini par les spécialistes de la cognition, comme Jacques Montangero.

Le rêve est un ensemble de représentations pendant le sommeil donnant lieu à un phénomène d'hallucination, relevant souvent de la modalité visuelle ou imagée. Tout en étant conscientes, ces représentations ne sont pas contrôlées intentionnellement. Elles mettent souvent en scène la personne qui rêve, et constituent un enchaînement de contenus originaux qui a des aspects narratifs. Ces représentations peuvent comporter des bizarreries et être accompagnées d'émotion⁷.

Plus couramment, le terme désigne aussi bien l'« activité psychique pendant le sommeil⁸ » que l'ensemble des représentations (images du rêve) et des souvenirs que le dormeur en garde. Significativement, *Le Grand Robert de la langue française* laisse percevoir cette pluralité dans la définition qu'il en donne : « suite de phénomènes psychiques se

qu'en racontant un rêve, dans la vie ou dans un livre, on est à peu près sûr d'exposer son public à un ennui massif. Henry James, sur ce point, était formel : “*Tell a dream, lose a reader.*” » Emmanuel Carrère, « préface », Emil Szitty, *82 rêves pendant la guerre 1939-1945*, Allary éditions, 2019, p. 7.

⁵ Gaston Bachelard, *La Poétique de la rêverie*, *op. cit.*, p. 11.

⁶ Nous reviendrons plus loin sur cette distinction.

⁷ Jacques Montangero, *Rêve et cognition*, Margada, 1999, p. 7.

⁸ Article « rêve », *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, dir. Alain Rey, Le Robert, 2001.

produisant pendant le sommeil (images, représentations ; activité automatique excluant généralement la volonté⁹)». Aussi, le récit de rêve devrait-il avoir pour charge de concentrer dans ses mots ces trois dimensions (l'activité cognitive, son produit onirique et son souvenir) et le xx^e siècle, plus que tout autre, a voulu les saisir ensemble en plaçant l'écriture au plus près du moment du rêve efficient.

On prendra le terme «rêve» dans son sens le plus strict, laissant de côté les acceptions métaphoriques ou secondaires du mot : le «rêve» sur lequel on se penchera, et dont les textes que l'on étudiera sont chargés de faire le récit, sera le rêve-songe. Si parfois ils viendront le seconder, on ne s'attardera ni sur le rêve-désir, ni sur le rêve comme échappatoire à la réalité. Le rêve n'est pas non plus à confondre avec des expériences proches de conscience altérée¹⁰ : il n'est ni la rêverie¹¹, ni le fantasme, produits d'une conscience encore éveillée ; il n'est pas non plus l'hallucination, la folie ou le délire, fonctionnements pathologiques de la psyché. Bien sûr, ni la littérature ni le réel des expériences psychiques n'étant si hermétiques et tranchés que la rigueur des études pourrait le souhaiter, nous serons parfois contrainte à envisager ces états dans un *continuum* plus que dans le départ de catégories discrètes. Dans les textes, le rêve voisine avec d'autres états seconds, ce qui nous amènera à examiner les effets de contamination, de rapprochement, d'analogie mais aussi de distinction.

Le terme «rêver» est un mot récent, qui ne date que de la deuxième moitié du xvii^e siècle¹². Il est précédé, dans l'histoire de la langue française, des verbes «songer» et «pantaisier¹³». En usage chez Descartes et Pascal, il coïncide avec la naissance du sujet moderne. D'origine incertaine,

⁹ *Idem.*

¹⁰ Sur ces points de définition, on se reportera à notre ouvrage : Marie Bonnot et Aude Leblond (dir.), *Les Contours du rêve*, Hermann, 2017.

¹¹ Sur la distinction entre rêve et rêverie, Bachelard est particulièrement éclairant : «Et voici, entre rêve nocturne et rêverie, la différence radicale, une différence relevant de la phénoménologie : alors que le rêveur de rêve nocturne est une ombre qui a perdu son moi, le rêveur de la rêverie, s'il est un peu philosophe, peut, au centre de son moi rêveur, formuler un *cogito*. Autrement dit, la rêverie est une activité onirique dans laquelle une lueur de conscience subsiste. Le rêveur de rêverie est présent à sa rêverie.» Gaston Bachelard, *La Poétique de la rêverie*, *op. cit.*, p. 129.

¹² Pour l'histoire du mot, on se reportera à l'article de Daniel Fabre, «Rêver. Le mot, la chose, l'histoire», *Terrain*, n° 26, 1996, p. 69-82.

¹³ *Songer* vient du latin «somniare» : «rêver» ou «voir quelque chose en rêve». Le verbe signifie «rêver», «laisser errer sa pensée», puis «penser, réfléchir». *Pantaisier* vient de «phantasia» (image) et a donné «phantasme» et «fantasme».

l'étymologie du mot renvoie à des sèmes divers selon les hypothèses : il est pour les uns associé à l'*errance* (*resver* aurait voulu dire « aller deçà delà », physiquement), pour les autres à la *folie* (*resver* viendrait plutôt du sens de « déraisonner », « tenir des propos extravagants », dans une acception plus abstraite). L'évolution du mot est en outre marquée par un mouvement de restriction du sens ; le verbe, puis le nom qui en est issu, désigne d'abord toute l'expérience du sommeil de façon très large (endormissement et réveil nébuleux compris), puis une partie seulement de cette période, jusqu'aux débats récents sur l'occurrence et la qualité du « sommeil paradoxal¹⁴».

Dès la fin du XIX^e siècle, le récit de rêve est pris dans un débat entre science et littérature. « Le littéraire et les philosophes-psychologues divergent sur la manière de rendre compte des rêves¹⁵ », explique Jacqueline Carroy. Alors que Jacques Le Lorrain en tire des récits esthétisés, Marcel Foucault¹⁶ ou Victor Egger cherchent à rendre le phénomène de la façon la plus objective¹⁷. Egger réclame ainsi pour la narration des rêves la plus grande application, distincte des manières des « psychologues d'occasion » comme de celles des romanciers :

Un psychologue d'occasion racontera ses rêves comme autant d'anecdotes ; le récit en sera rapide et vivant, mais trompeur ; lorsqu'un psychologue exercé raconte les siens, il ressemble au critique d'art expliquant laborieusement un tableau dont nous saisirions en trois regards et le sens et

¹⁴ Michel Jouvet avait cru découvrir, dans les années 1950, que la phase de sommeil paradoxal constituait, au sein du cycle de sommeil, la période privilégiée de surgissement des rêves. Cette hypothèse est aujourd'hui remise en cause par les chercheurs qui ont établi que les rêves peuvent survenir dans toutes les phases du cycle, avec une fréquence tout de même supérieure durant la phase de sommeil paradoxal.

¹⁵ Jacqueline Carroy, *Nuits savantes. Une histoire des rêves (1800-1945)*, Éditions EHESS, 2012, p. 265.

¹⁶ Marcel Foucault (1865-1947) est un philosophe et psychologue français. Il a notamment enseigné à l'université de Montpellier et fondé un laboratoire de psychologie expérimentale. Il est, entre autres, l'auteur de *Le rêve : études et observations* (Alcan, 1906).

¹⁷ « Si tous les protagonistes prennent acte, d'une manière ou d'une autre, du caractère presque indicible du rêve, ils en tirent des conclusions différentes, voire opposées. Faut-il écrire des récits recréant les rêves ou au contraire mener des narrations critiques ? Faut-il, plus radicalement, renoncer à raconter visions et voix nocturnes à des fins scientifiques ou se tourner vers des approches censées être plus « objectives » de l'homme qui dort ? Faut-il au contraire ne pas accorder trop d'importance à ces questions et faire confiance à l'introspection ? Cette polémique a un grand retentissement aussi bien en France qu'en Europe. Elle prélude et participe à une reconfiguration des savoirs et des pratiques scientifiques sur le sommeil et les rêves. » Jacqueline Carroy, *Nuits savantes, op. cit.*, p. 265.

l'effet ; il a soin de distinguer ce qui est image, ce qui est idée, ce qui est sentiment, c'est-à-dire ce que l'on voit ou entend, ce que l'on se dit, sans paroles, à propos des images, la nuance d'émotion qui accompagne les images et les pensées ; parmi les images il distingue non seulement les visuelles, les auditives et les autres, s'il s'en présente, mais encore celles qui sont ou paraissent pâles et vagues, celles qui simulent des sensations et celles qui sont interprétées comme des souvenirs, etc., etc. ; bref il s'intéresse bien moins à l'histoire racontée par le rêve qu'au moi dissocié, déséquilibré, anormal, qui a été l'auteur et le dupe de cette histoire. À procéder autrement il risquerait de transformer un fait psychologique en un mauvais conte fantastique. Autre est l'œuvre du romancier, autre celle du psychologue ; le romancier imite l'histoire vraie, la vie réelle ; le rêve, que le psychologue doit décrire tel qu'il est, le rêve a ses lois propres, différentes de celles de la vie réelle¹⁸.

Le philosophe souligne l'incompatibilité entre la posture du psychologue et celle du romancier et, plus largement, de l'homme de lettres. La différence entre le savant et le littérateur se situe pour lui dans l'approche du fait onirique : le savant note ses rêves au réveil, sans effort de style, tandis que l'écrivain y voit une source d'inspiration.

Comme le souligne Florence Dumora, la pensée du rêve et sa narration sont indissociables. La première informe la seconde, mais celle-ci conditionne aussi celle-là.

Le rêve est lié à une expérience doublement inaccessible : d'abord parce qu'elle n'est saisissable qu'à travers la conception qu'en ont ou les récits qu'en font les hommes éveillés, auxquels déjà les onirocrits de l'Antiquité reconnaissent un caractère pleinement historique, au sens où ils sont déterminés par une culture et configurés par un savoir particulier [...] ; en deçà même de la question de son identification comme rêve, acquise et culturelle, le saisissement onirique est déjà inaccessible comme tel au rêveur, représentable seulement dans l'après-coup et n'ayant d'autre existence sensible qu'en tant que souvenir conscient. Il échappe *a fortiori* à l'historien, qui n'atteint que des représentations au second degré (récits, à la rigueur images) d'une expérience engloutie¹⁹.

¹⁸ Victor Egger, «La durée apparente des rêves», *Revue philosophique*, vol. 40, 1895, p. 45. Cité par Jacqueline Carroy, *Nuits savantes*, *op. cit.*, p. 273.

¹⁹ Florence Dumora, *L'œuvre nocturne. Songe et représentation au XVII^e siècle*, Honoré Champion, 2005, p. 8-9.